

N°459

du 27
Décembre
2011



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

Programme de monitoring de l'action
publique dans les communes

**La CNSC fait
sa descente
citoyenne dans
les 12 communes
restantes**

P.3 Par souci de concurrence et d'attraction

Le projet de Code d'investissement retiré aux députés et réadapté

- * *La discrimination est proscrite, et le transfert des capitaux garantie.*
- * *Toute entreprise est garantie contre toute mesure de nationalisation, d'expropriation ou de réquisition...*

P.7 Extension et renforcement
du réseau électrique

**Disparition des
«toiles d'araignées»
dans 12 mois**



Arthème Ahoomey-Zunu, Ministre du Commerce

P.5 Pour tirer meilleur profit du
secteur cacao

**Les gouvernants se
préparent à ratifier l'Accord
international de 2010**

P.3 La Banque mondiale en mission de suivi sur le terrain

**Evaluation «assez positive» du
début du Projet Education et
Renforcement Institutionnel**

* 2012, année de défis pour la réussite ou l'échec du PERI.

P.4 Réhabilitation des infrastructures routières au Togo

**Près de 240 km de tronçons
en études économiques
et techniques par l'Uemoa**

Prix: Togo, Bénin, Burkina: 250CFA Zone CFA: 300 F Europe et autres pays: 1 euro --- **Abonnement:** Contacter 22 61 35 29 / 90 05 94 28

REPÈRES

Un rapport sur la population togolaise

Le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), a présenté le rapport sur l'état de la population 2011, le jeudi 22 décembre à Lomé.

Placé sous le thème: "sept milliards de personnes, leur monde, leurs possibilités", ce rapport, présenté tous les ans, a donné lieu à la présence des membres du gouvernement, des représentants des organisations de coopération bilatérale et multilatérale, des universitaires, des directeurs généraux, des représentants des agences du système des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et de la société civile. Ce compte rendu est consigné dans un document de 124 pages subdivisé en 7 chapitres. Il prend en compte les différents défis et enjeux que présente la non-maîtrise de la population mondiale et togolaise. Il a pour objectif d'attirer l'attention de la communauté des nations sur un sujet de préoccupation majeur en relation avec les questions de population et de développement, de santé sexuelle et de la reproduction, des besoins des jeunes et des adolescents, d'équité, d'égalité entre les sexes. L'UNFPA à travers ce rapport, invite la communauté des nations, les gouvernements et les organisations de la société civile à considérer cette croissance démographique comme un défi et une réelle opportunité à travailler ensemble pour un monde meilleur pour tous. La ministre en charge de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du territoire, Mme Ekoué Dédé Ahoéfa, a souligné l'engagement du gouvernement pour la promotion des jeunes à travers des initiatives visant l'accès de ceux-ci à l'emploi. Elle a confié que c'est dans le souci de promouvoir l'Egalité des chances entre les jeunes des deux sexes, que le Togo a ratifié plusieurs instruments internationaux dont la charte africaine relative à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Elle n'a pas passé sous silence le lancement de la Campagne pour l'Accélération de la Réduction de la Mortalité Maternelle en Afrique (CARMMA), la gratuité de la césarienne et le renforcement des campagnes de vaccination des mères et des nouveaux-nés. Elle a enfin adressé ses remerciements aux partenaires en développement pour leur constante assistance dans la lutte perpétuelle pour la réduction de la pauvreté et pour le bien-être des populations. La représentante de l'UNFPA, Mme Cécile Mukaruguba, s'est dite heureuse de constater l'engagement des autorités togolaises au regard de la question démographique, l'intérêt qu'elles accordent à la protection des jeunes et des femmes contre la pandémie du SIDA, la mortalité infantile et la promotion de l'équité et de l'égalité de genre. Elle s'est dite persuadée que des marges de manœuvres existent encore pour aller vers l'amélioration plus grande des conditions de vie des populations des villes et des campagnes tant pour l'accès à l'eau potable, aux services de santé de la reproduction, qu'à la planification familiale et à l'emploi. L'UNFPA, est une organisation internationale au service du développement qui promeut le droit de chaque femme, homme et enfant à vivre en bonne santé et à jouir des chances égales.

Du renouveau à la CSTT

La Confédération Syndicale des Travailleurs du Togo (CSTT), a tenu le mercredi 21 décembre à Lomé, une assemblée générale extraordinaire, qui a vu l'élection de Sébatien Ayikoué Tévi comme secrétaire général.

Cette rencontre placée sous le thème: "la CSTT dans la dynamique de la refondation syndicale pour un dynamisme de développement au service des travailleurs Togolais", intervient à mi-mandat de l'ancien bureau dirigé par Adrien Béléki Akouété, appelé à d'autres fonctions au sein de la Confédération Syndicale Internationale (CST) Afrique. Ce conseil syndical transformé en congrès extraordinaire a permis de faire le bilan des activités, de suivre et d'adopter les différents rapports, de revoir les textes qui régissent la centrale syndicale et de mettre sur pied un nouveau bureau de 15 membres pour un mandat de 4 ans renouvelable. Clôturant les travaux, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Octave Nicoué Broohm a félicité la CSTT pour le changement opéré à travers le nouveau bureau qu'il qualifie de dynamique. Il a souhaité que les centrales syndicales soient véritablement représentatives et des interlocuteurs crédibles des formations de base afin que les discussions du Conseil National du Dialogue Social (CNDS) soient relayées à la base. Il a promis une oreille attentive du gouvernement aux doléances des travailleurs. Le nouveau secrétaire général a remercié tous les membres de la confédération syndicale pour leur soutien à son élection. Il a appelé les membres des différents syndicats affiliés à la CSTT à être sereins sur les discussions entamées avec le patronat et les autorités. Il a promis placer son mandat sur la détermination et l'action pour que les travailleurs soient bien défendus au sien du CNDS. Trois membres de l'ancien bureau ont reçu des attestations de mérite, parmi lesquels l'ex-secrétaire général, Adrien Béléki Akouété qui a été fait par la même occasion président d'honneur de la CSTT pour ses services rendus à la confédération. La CSTT regroupe actuellement 66 syndicats de base, 8 fédérations professionnelles, 8 commissions spécialisées et plus de 7.000 membres.

Festival

Djanta Kan consacré au Togo
Hip Hop Award pour son œuvre

l'ensemble de la carrière» à DJANTA KAN, WEDY et POUNDY CISSE. Pour des artistes présents sur la scène depuis une décennie, décerner un prix spécial «*Pour l'ensemble de la carrière*» de la carrière est tout de même une erreur de vocabulaire. On pourrait comprendre pour

l'ensemble de leur œuvre, surtout que celui de Djanta Kan reste édifiant autant sur le plan de la recherche musicale que des paroles.

Le choix populaire s'est appesanti sur les artistes et autres tubes de l'année. Il a donc élu Papou comme artiste de l'année et «Ndilagnan» de

SIR T comme meilleur tube R&B. «Médji» de Olibig est passé au compte de meilleur tube de Rap tandis que Ossénavi de Demonlasi a été choisi comme Meilleure musique urbaine.

Le Jury a été beaucoup plus éclectique. Il a élu Almok comme «Meilleure révélation de l'année», le featuring de Mr Kurones et Omar B sur la chanson «*I'm gone*» comme le meilleur featuring de l'année.

Pour le compte de la catégorie meilleur vidéo clip, le choix s'est porté sur «OFN MUZIK de 585» et «*Ordre de mission*» de Master Popa est élu comme «Meilleur album». L'excellent Omar est choisi comme «Meilleur arrangeur» et Kaleef, élu dans la catégorie «DECOUVERTE DE L'ANNEE».

La 9^{ème} édition du Togo Hip Hop Awards aura lieu en décembre 2012.

Littérature

Sortie officielle de l'Apocalypse des bouchers le 21 décembre dernier

Le recueil de nouvelles du Togolais David Kpelly est sorti officiellement le 21 décembre dernier. Bamako. L'auteur est à son troisième ouvrage et les histoires qu'il raconte sont d'une truculence acide. Cette fois-ci il replonge sa plume acide dans l'Afrique, « toujours plongée dans un malaise indescriptible généralement dû à une situation sociopolitique très instable, des relations louches avec le reste du monde, l'Occident en l'occurrence, une histoire tronquée, et aussi des coutumes et traditions qui peinent à tenir debout de nos jours».

Ce blogueur très présent dans le Mondoblog de Rfi, n'y va pas par quatre chemins et traite de toutes les dictatures d'Afrique. Il n'est guère tendre avec Faure Gnassingbé, il l'est encore moins avec Wade et tous les pouvoirs qu'il juge déviants en Afrique.

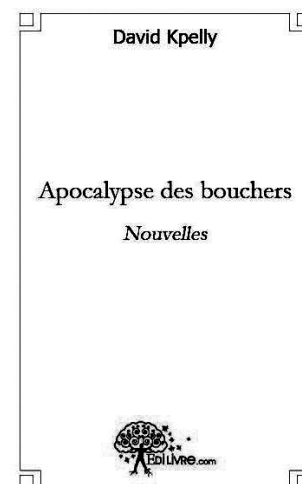
Le livre est subdivisé en deux

parties : une première partie intitulée « Contes et légendes de ma boucherie », où il est question du quotidien des habitants d'un petit pays imaginaire de l'Afrique occidentale dirigé par un fils ayant remplacé, à la suite d'une élection frauduleuse et entachée de violences, son père dictateur d'une quarantaine d'années, et une deuxième partie intitulée « Contes et légendes des bords du fleuve Niger » qui décrit le chaos d'un pays africain à majorité musulmane écartelé entre la religion, les coutumes et traditions, la politique, la xénophobie... C'est le regard de jeunes Africains sur leur continent vilipendé et qui n'arrive pas à lever la tête.

Pour ce qui est des raisons de son arrivée à la littérature, M. Kpelly s'est confié à notre confrère en ligne de Thiesvision.com : «J'écris sur l'Afrique et son quotidien meublé de problèmes, de déceptions, d'échecs,

de soupirs, de larmes parce que je partage la conception selon laquelle un écrivain est un observateur de son époque. Les écrivains de la Négritude ont écrit sur la colonisation et la déchirante rencontre entre les cultures africaine et occidentale. C'était leur époque. Aujourd'hui, même si cette rencontre engendre toujours une flopée de conflits, je ne pense pas que ce soit la majeure caractéristique de l'Afrique de mon époque. L'Afrique que je connais, que j'ai toujours connue, est celle-là qui hésite toujours entre un passé mythique et un présent raté, et qui observe l'avenir sans grand espoir. Une Afrique naufragée dont le premier responsable est elle-même.»

Yao Mawunya David Kpelly, togolais de 28 ans vivant depuis quatre ans au Mali. J'enseigne depuis trois ans le Marketing et la Communication à l'Institut de



Management et de Technologies du Mali. Je suis auteur de trois recueils de nouvelles parus en 2009 aux Editions Edilivre à Paris (France). Je suis également blogueur pour la Radio France internationale, RFI, sur la plateforme Mondoblog depuis 2010.

Livre

Ray Bradbury outré par
la publication numérique
de Fahrenheit 451

On peut être un auteur mondialement reconnu et n'avoir qu'un pouvoir limité sur son œuvre. L'auteur de Fahrenheit 451, qui s'était toujours opposé à la numérisation de ses romans, vient de l'apprendre à ses dépens.

Voilà qui risque de faire du bruit dans Landemeau. Ray Bradbury, l'auteur de Fahrenheit 451 et des Chroniques martiennes, s'est vu imposer une renégociation de contrat par son éditeur, Simon &

Schuster. L'enjeu : obtenir de l'écrivain, aujourd'hui âgé de 91 ans, les droits numériques sur son œuvre. Or, comme le rapporte la BBC, ce dernier avait accueilli les trois dernières propositions en la matière d'un vigoureux : "Prick up your ears and go to hell". Il a fallu l'intervention diplomatique de son agent, Michael Congdon, pour obtenir l'accord du vieil homme, au demeurant persuadé qu'il faut "se débarrasser des machines".



Bi-hebdomadaire togolais
d'informations et d'analyses

Réception N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLAG.

Par souci de concurrence et d'attraction

Le projet de Code d'investissement retiré aux députés et réadapté

*** La discrimination est proscrite, et le transfert des capitaux garantie.**

*** Toute entreprise est garantie contre toute mesure de nationalisation, d'expropriation ou de réquisition**

Sylvestre D.

Les besoins d'investissement se faisant plus pressants aujourd'hui sur le terrain, le Togo a choisi de réadapter son Code des investissements aux réalités du moment. En attendant le code communautaire de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa) censé remplacer les codes nationaux. Alors que le projet de Code des investissements en République togolaise, adopté en conseil des ministres le 19 janvier 2011, faisait l'objet d'étude en commission des finances du parlement, il a été retiré par le gouvernement. Pour être réexaminé, explique-t-on officiellement. Et pourtant, on disait ce texte plus favorable à la promotion de l'investissement privé et à la création d'emplois au Togo. Entre autres objectifs, le texte de janvier 2011 encourageait également l'utilisation des matières premières locales et des technologies adaptées aux réalités togolaises. Il intègre dans son champ d'application de nouveaux secteurs d'activités tels que la santé, l'éducation et la formation, le montage et la maintenance



Arthème Ahoomey-Zunu, Ministre du Commerce

industrielle et la communication.

Mais le gouvernement vise mieux. Le 14 décembre dernier,

le conseil des ministres a réorganisé l'ancien projet «pour le rendre plus lisible (...), plus

concurrentiel et plus attractif», indique le communiqué officiel. Il est à présent établi qu'«aucune entreprise régulièrement établie en République togolaise ne peut faire l'objet de discrimination en matière de lois et règlements régissant ses activités» (Art. 3). Toute entreprise régulièrement établie peut, dans le cadre des lois en vigueur, acquérir des droits de toute nature en matière de propriété, de concessions et d'autorisation administrative et participer aux marchés publics, «indépendamment de la nationalité de ses actionnaires ou associés». Les investisseurs étrangers qui effectuent au Togo un investissement financé par un apport en devises et les personnes étrangères qui occupent un emploi dans une entreprise togolaise ont le droit, sous réserve de la réglementation en matière de change, de transférer en devise les dividendes, les produits de toute nature découlant des capitaux investis, les produits de la liquidation ou de la réalisation de leurs avoirs ainsi que leurs salaires.

Toute entreprise régulièrement établie détermine librement sa

politique de production, de commercialisation, dans le respect des lois et règlements en vigueur. Elle accomplit tous actes de gestion conformes aux règles et usages du commerce. La protection de la propriété privée des biens est garantie par les lois et règlements en vigueur. Cette protection s'étend à tous les aspects juridiques et commerciaux de la propriété, à ses éléments et démembrements, à sa transmission et aux contrats dont ils font l'objet. Toute entreprise est garantie contre toute mesure de nationalisation, d'expropriation ou de réquisition par l'Etat togolais sur toute l'étendue du territoire national, sauf pour cause d'utilité publique, légalement établie. Dans ce dernier cas de figure, les mesures «devront prévoir une juste et préalable indemnisation de l'investisseur, dont le montant sera déterminé, à dire d'expert, selon les règles et pratiques habituelles du droit international» (Art. 7).

En cas de différend entre l'entreprise ou l'investisseur et le ou les Etats d'une part, ou entre Etats d'autre part, au sujet de l'interprétation ou de l'application

du Code des investissements – sauf échec d'un règlement amiable –, le texte autorise la saisine de juridictions nationales de droit commun, ou de la Cour d'arbitrage du Togo, ou encor de la Cour de justice de l'Uemoa. Il est également cité la Cour de justice de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (Cedeao), la Cour commune de justice et d'arbitrage de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (Ohada) et le Centre international pour le règlement de différends relatifs aux investissements (Cirdi). Mais il est également laissé le choix de toute autre instance arbitrale, ou qui aurait été expressément prévue soit dans un contrat en vertu d'une clause compromissoire ou d'un compromis d'arbitrage, soit en vertu des accords et traités relatifs à la protection des investissements conclus entre le Togo et l'Etat dont la personne physique ou morale étrangère concernée est ressortissante.

Ce sont là les principes généraux applicables à l'ensemble des investissements réalisés au Togo.

La Banque mondiale en mission de suivi sur le terrain

Evaluation «assez positive» du début du Projet Education et Renforcement Institutionnel

*** Débarquement du 1er lot de manuels scolaires et guides du maître à Lomé.**

*** 2012, année de défis pour la réussite ou l'échec du PERI.**

L'annonce a été faite à L'UNION par Matthieu Brossard, responsable du projet au niveau de la Banque mondiale, aux termes d'une mission de suivi à Lomé du 12 au 21 décembre 2011. La première livraison de près de 3.000.000 manuels de l'élève et des guides du maître est attendue à la fin décembre et les manuels seront immédiatement disséminés dans chacune des écoles retenues dès le début du mois de janvier. Par appel d'offres, des transporteurs sont déjà retenus pour le transport des manuels. Un système de traçabilité par codage et de gestion des livres est en finalisation avec un programme de renforcement des capacités du personnel concerné. De quoi éviter que des enseignants partent avec les livres – qui sont la propriété de l'école et non des utilisateurs directs – dès leur affectation. L'autre précision étant que, avant la fin du Projet Education et Renforcement Institutionnel (PERI), il faudra finaliser les curricula pour que le PERI puisse financer des nouveaux manuels scolaires avec des copyrights togolais. Il s'agit là de l'avancée notée dans le volet « Amélioration de la qualité des enseignements ».

Parallèlement, 3.618 écoles

identifiées sur la base de critères d'équité (croisement des contextes difficiles et de la rareté des ressources des écoles) et de performance vont bénéficier d'une subvention de fonctionnement, en appui à la gratuité, pour près de 800 millions de francs Cfa pour l'année 2011-2012. La subvention vise toujours à améliorer la qualité des enseignements. Et, pour sa gestion, les Comités de gestion des écoles primaires (COGEP) sont d'ores et déjà formés sur la présentation de la liste des dépenses éligibles (cahiers et stylos pour les élèves, matériel didactique, maintenance des mobiliers et bâtiments scolaires...).

Au plan de la « Facilitation de l'accès à l'école », six mois après le début effectif du PERI, les éléments positifs se résument en la formation en gestion à la base des membres des COGEP des 16 écoles retenues pour la phase d'expérimentation du programme de constructions scolaires en milieu rural, la signature de la convention de financement (30 millions de francs Cfa) par le ministère des Enseignements primaire et secondaire et chacun des 16 COGEP d'expérimentation pour le financement des infrastructures scolaires (3 salles de classes, des

latrines et des tables bancs) et la mise à disposition des COGEP de 50% du montant du financement. Les travaux de construction, eux, vont devoir démarrer d'ici février 2012. A cela s'ajoutent, pour la construction de 360 salles de classe, l'identification des 120 sites pour la phase de mise à l'échelle du programme à exécuter en 2012, et la formation projetée en janvier 2012 des membres des communautés sur les 120 sites. En milieu urbain, les activités liées aux constructions scolaires (3 écoles normales d'instituteurs (ENI) et 204 salles de classe et structures afférentes, dont 42 à construire en 2012) sont aux bons soins d'AGETUR. Actuellement, il est étudié l'adaptation du plan type et des sols pour une bonne implantation des bâtiments scolaires et des ENI de la Kara, de la Centrale et des Plateaux.

L'année 2012 est donc chaudière pour le PERI. Car, en réalité, lancé en octobre 2010 pour la période 2011-2013, le projet n'a effectivement décollé qu'en juin-juillet 2011, à en croire Matthieu Brossard. Les six premiers mois de 2011 étant consacrés à la mise en place de l'unité d'exécution, au recrutement du coordonnateur, des coordonnateurs régionaux et



Matthieu Brossard, Responsable du projet au niveau de la B.M.

autres spécialistes en passation des marchés, gestion financière, génie civil, suivi-évaluation... et à la validation des manuels de procédure et du plan d'action de la première année. Bref, une longue période de rodage. Peut-être pour bien faire ! Et c'est ce que veut voir Matthieu Brossard : « nous avons été très satisfaits de ce que nous avons vu sur le terrain par rapport au mois de juillet passé, même s'il y a des points à améliorer. 2012 est une année de défis ou de mise à l'échec du projet, on doit avancer à 100 à l'heure ». Surtout que, précise-t-on, on est encore à un niveau de taux de consommation

des crédits assez bas. Un montant de 3,8 milliards de francs Cfa a été déjà mobilisé pour la mise en œuvre du projet. 24% ont été seulement dépensés. Les prévisions pour 2012 devraient permettre de décaisser 81% du montant total du don qui s'élève à 45 millions de dollars US. La réussite du PERI est donc un challenge pour le Togo. Les partenaires ont hésité au début au vu de la colossale cagnotte et la petite taille du pays bénéficiaire.

Le PERI est financé par un don du «Partenariat Mondial de l'Education» – précédemment connu auparavant sous

l'appellation Initiative Fast-Track, Education pour tous – avec l'objectif de soutenir la mise en œuvre du Plan sectoriel de l'éducation au Togo (PSE). Il comporte trois principales composantes : Accès à l'éducation (23 millions de dollars US) pour appuyer la construction d'infrastructures scolaires sur toute l'étendue du territoire ; Qualité de l'enseignement (15 millions de dollars US) ; Renforcement institutionnel (7 millions de dollars US) pour financer le renforcement des compétences des directions du ministère des enseignements primaire et secondaire et des communautés et appuyer le Secrétariat technique permanent en charge du suivi du PSE. Le PERI prévoit la construction de 815 salles de classe en dur, à raison de 163 salles de classes au cours de la 1^{ère} année d'exécution du projet, 285 la 2^{ème} année et 367 la 3^{ème} année, et autres infrastructures d'accès pour les enfants vivants avec des handicaps, des latrines avec de l'eau (indispensable pour la fréquentation et le maintien des filles à l'école) dans les zones rurales et urbaines. Une partie des fonds servira également à l'achat de manuels scolaires dans les disciplines fondamentales

(suite à la page 5)

Réhabilitation des infrastructures routières au Togo

Près de 240 km de tronçons en études économiques et techniques par l'Uemoa

Jean Afolabi

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme économique régional (PER), l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa) engage très prochainement la réalisation des études économiques et techniques au Togo en vue de la réhabilitation de tronçons routiers dans le pays, a appris L'UNION de source bien informée. Il s'agit de l'axe Lomé-Notsé-Atakpamé, sur 110 kilomètres, du tronçon frontière Ghana-Natchambé-Kabou-Kara-Kétao-Kéméridé-Frontière Bénin, une distance de 115 kilomètres et de la bretelle Kétao-Pagouda sur 15 kilomètres. En marge de la réunion du conseil des ministres statutaire de l'Union à Niaméy, au Niger, le 16 décembre dernier, une cérémonie de signatures groupées de conventions ou d'avenants s'est déroulée à cet effet, avec la participation du président de la Commission et des directeurs des agences d'exécution, des ministres

en charge de l'Economie et des finances et les représentants des ministres chargés des infrastructures routières du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo.

Au total, huit conventions ou avenants ont été signés pour un montant global de 5,244 milliards de francs Cfa qui également ont prévu la réalisation d'études routières de certaines sections du réseau routier communautaire dans quatre autres Etats membres que sont le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Sénégal, la réalisation de travaux additionnels de construction de postes de contrôle au Niger et la construction de stations de pesage dans les trois pays enclavés de l'Union que sont le Burkina Faso, le Mali et le Niger.

Au Bénin, il s'agira de la réalisation des études technico-économiques, d'impacts environnemental et social et de sécurité routière pour l'aménagement et le bitumage du tronçon Logozohé-Glazoué, long de 17 km. En Côte d'Ivoire, des études

de faisabilité technique, économique, d'impacts environnemental et social et de sécurité routière vont porter sur le prolongement de l'Autoroute du nord, tronçon Yamoussoukro-Bouaké sur 110 km. Au Mali, la réalisation des études de faisabilité (APS) et d'avant Projet Détaillé (APD) avec production du Dossier d'appel d'offres (DAO) va porter sur des travaux de construction et de bitumage de la route Ansongo-Ménaka-Andéramboukane (320 km). En plus de la construction d'équipement d'une station de pesage à basse vitesse à Koro. Niger, une station de pesage à basse vitesse sera construite et équipée à Magaria, à laquelle viendra s'ajouter la réalisation des travaux additionnels des postes de contrôle de Makalondi. Au Sénégal, enfin, il sera question de la réalisation des études techniques et l'élaboration du Dossier d'appel d'offres (DAO) en vue de la réhabilitation de la route Tambacounda-Kidira-Bakel, long de 235 km.

Programme de monitoring de l'action publique dans les communes

La CNSC fait sa descente citoyenne dans les 12 communes restantes

La Concertation Nationale de la Société Civile (CNSC) reste dans l'anticipation pour une citoyenneté responsable. C'est ce qui a justifié la conduite en 2010 du monitoring des budgets et actions publiques dans neuf communes du Togo : Aného, Atakpamé, Dapaong, Kara, Kpalimé, Mango, Sokodé, Tsévié et Vogan. Et il y a eu du succès. « *Eu égard aux résultats de cette action de monitoring et compte tenu de l'intérêt suscité par elle auprès des présidents de délégation spéciale et de l'Union des communes du Togo, la CNSC a décidé d'étendre l'action de monitoring aux douze communes restantes afin d'amener les citoyens à une meilleure participation à la gestion publique et les responsables des communes à être comptables devant la population* », a précisé la Concertation, le 23 décembre dernier, au moment de dévoiler les communes restantes que sont Notsé, Tabligbo, Badou, Bassar, Bafilo, Kanté, Niamtougou, Pagouda, Sotouboua, Tchamba, Amlamé et Lomé. Et d'ajouter que la CNSC va désormais former et déployer les moniteurs qui vont collecter des données auprès de ces communes. Lesquelles données seront ensuite centralisées et traitées en vue de la production d'un rapport



La table d'honneur à la cérémonie de lancement

qui fera l'objet de validation lors d'un atelier. Le tout avec la bénédiction financière et technique du National Democratic Institute (NDI) et de l'Union des communes du Togo. Tout ceci s'inscrit dans la logique des prochaines consultations électorales. En 2010, la CNSC en a observé et elle compte en faire lors des législatives et locales annoncées pour 2012. Le programme de monitoring de l'action publique dans les communes vise à renforcer les capacités en matière d'observation électorale et à amener les autorités locales à faire la reddition des comptes devant les administrés à travers des actions de monitoring, de counselling et d'élaboration de plan de développement communal.

Il va s'étendre sur trois mois (décembre 2011 à février 2012). S'agissant des activités électorales, les membres de la CNSC seront formés sur les techniques de monitoring électoral avancé. Pour ce faire, le NDI va mettre à sa disposition un expert international en monitoring des élections. Il va en outre partager avec eux les nouvelles stratégies de participation et d'appui des organisations de la société civile aux différents processus électoraux. Aussi la CNSC va-t-elle organiser une mission d'échange d'expériences avec les organisations de la société civile du Ghana en matière d'observation nationale.

Finances et Banques

Ecobank annonce son plan de succession

Ecobank, la banque panafricaine leader avec plus de 1 100 agences et bureaux dans 32 pays africains, annonce que Arnold Ekpe, 58 ans, actuel directeur général du Groupe, quittera ses fonctions à la fin de l'année 2012. Au moment de son départ, M. Ekpe aura passé sept ans et demi à la tête du groupe au titre de son deuxième passage en qualité de Directeur général du Groupe Ecobank qu'il avait déjà dirigé lors d'une période précédente ayant duré de 1996 à 2001, indique un communiqué du Groupe.

Saluant les réalisations de M. Ekpe, Kolapo Lawson, président du

panafricain, il a travaillé étroitement avec mes collègues du Conseil d'administration et moi-même à l'identification d'un successeur. Je suis par conséquent heureux d'annoncer qu'après un processus minutieux de recherche à l'international, Thierry Tanoh, 49 ans, actuellement en poste à IFC en qualité de vice-président chargé des zones Afrique, Amérique Latine et Europe de l'Ouest, a été désigné Directeur général du Groupe et succèdera à Arnold Ekpe à la fin 2012. Thierry Tanoh prendra fonction à Ecobank en juillet 2012 et travaillera avec Arnold Ekpe jusqu'à

la mise en œuvre de leur partition, une profonde connaissance du Groupe Ecobank et sa culture d'intégrité, d'ambition et d'engagement envers l'Afrique", ajoute le texte.

Constitué à Lomé, au Togo, Ecobank Transnational Incorporated est la maison mère du groupe Ecobank, présent dans plus de pays africains qu'aucune autre banque dans le monde. Le groupe opère actuellement au Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap Vert, Congo (Brazzaville), Congo (République Démocratique), Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Libéria, Malawi, Mali, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, Sao Tomé e Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe. Le groupe est également représenté par une filiale à Paris et par des bureaux de représentation à Dubaï, à Johannesburg, Londres et Luanda. ETI est cotée sur les places boursières de Lagos, Accra et à la BRVM à Abidjan (Union économique et monétaire ouest africaine - Uemoa). Le groupe emploie 24 200 personnes, ressortissants de 35 pays, dans plus de 1 100 agences. Ecobank est une banque universelle offrant les produits et services de la banque de grande clientèle, de détail d'investissement et les services monétaires, aux gouvernements, aux institutions financières, aux sociétés multinationales, aux agences internationales, aux moyennes, petites et micro entreprises, et aux particuliers.

Au Niger

14,1% de croissance grâce au pétrole et aux minerais

Un nouveau projet de traitement du pétrole brut et l'augmentation de la production d'uranium devraient stimuler la croissance économique du Niger à partir de l'année prochaine, note le Fonds monétaire international (Fmi) dans son bilan de l'économie de ce pays d'Afrique de l'ouest. La hausse des recettes tirées des ressources naturelles devrait aussi contribuer à améliorer la position budgétaire et extérieure du Niger à moyen terme.

Un projet pétrolier intégré qui prévoit l'extraction et le raffinage de 20 000 barils par jour de pétrole brut

devrait entrer en service en 2012. Une nouvelle mine d'uranium qui fera du Niger le deuxième producteur mondial devrait entrer en phase de production d'ici 2014.

Les exportations pétrolières et minières du Niger devraient tripler entre 2011 et 2016, et donner une impulsion aux recettes tirées des ressources naturelles. Ces projets de grande envergure devraient améliorer la position budgétaire et extérieure du Niger à moyen terme, et créer des conditions propices à la croissance et à la réduction de la pauvreté. Il est prévu que la

croissance du PIB bondira à 14,1% en 2012, contre 3,8% en 2011, selon les projections. La priorité du Niger pour la période à venir est de tirer parti de l'augmentation prévue de la production pétrolière et minière pour accélérer la croissance et la réduction de la pauvreté.

Selon le rapport du FMI, le nouveau gouvernement a adopté une stratégie de développement ambitieuse, axée sur l'utilisation des recettes pétrolières et minières pour financer les investissements publics dans les infrastructures, l'agriculture, la santé et l'éducation.

En République centrafricaine

Les résultats économiques en deçà des attentes en 2011

En Centrafrique, l'activité économique en 2011 a été en deçà des attentes, en raison de la période électorale prolongée et des préoccupations sécuritaires. La croissance du produit intérieur brut (PIB) réel est estimée à 3,1 contre 3,3% en 2010, tirée par le secteur agricole, et la modeste reprise des exportations de bois et de diamants. A cause surtout de l'augmentation de la production alimentaire nationale, les pressions inflationnistes importées ont été contenues, et l'inflation moyenne a baissé à 1,3% en octobre 2011, contre 1,5% en décembre 2010. Ce sont les constats d'une récente mission du Fonds monétaire international

(Fmi) dans le pays.

Grâce à la reprise des exportations de produits forestiers et de diamants, le solde des transactions courantes extérieures devrait se stabiliser, malgré une réduction des appuis extérieurs. La situation des finances publiques demeure difficile, étant donné la faible mobilisation des recettes et le non décaissement des appuis budgétaires attendus. Cela a conduit à une réduction des dépenses d'investissements et à une accumulation d'arriérés de paiement intérieurs et extérieurs.

"Reconnaissant le besoin d'améliorer l'exécution budgétaire et d'accélérer les réformes structurelles,

le gouvernement a déployé des efforts de clarification des dépenses de trésorerie et mis en place un certain nombre de mesures, en réponse aux recommandations d'une mission de juillet 2011, notamment le renforcement de la Commission de suivi de la liquidité, l'amélioration de la transparence budgétaire et le renforcement de la Cellule de suivi des réformes économiques et financières. Les autorités entendent réviser la structure des prix des produits pétroliers et appliquer des ajustements automatiques mensuels des prix en vue de sauvegarder les recettes intérieures attendues.



Thierry Tanoh

groupe Ecobank a affirmé : "Arnold est certainement l'un des hommes d'affaires africains les plus remarquables de sa génération. Son intégrité, ses qualités intellectuelles et son sens du leadership sont absolument hors du commun. Il nous a irrémédiablement entraînés dans son engagement envers une vision africaine totalement unique". "Ayant conduit Ecobank d'un groupe bancaire modeste opérant dans cinq pays à son statut actuel qui est celui de la principale banque

la fin de l'année pour assurer une passation de service harmonieuse".

"Je suis également heureux d'annoncer qu'Albert Essien, 56 ans, actuellement Administrateur exécutif en charge du Corporate Bank et Evelyne Tall, 53 ans, Group Chief Operating Officer, ont été nommés Directeurs généraux adjoints avec effet au 1er janvier 2012. Albert et Evelyne ont été tous deux de très proches collaborateurs d'Arnold dans la construction de cet Ecobank d'aujourd'hui et véhiculeront dans

Pour tirer meilleur profit du secteur cacao

Les gouvernants se préparent à ratifier l'Accord international de 2010

Jean Afolabi

Le Togo, ainsi que d'autres pays, est tout à fait conscient de l'apport considérable et indispensable du secteur cacao aux recettes d'exportation, et donc à l'économie nationale. Tout comme les ressources qu'il procure aux petits producteurs des pays en développement. Sur le plan national, le secteur est en pleine relance, avec pour objectif la barre de 15.000 tonnes annuelles les prochaines années. C'est là l'une des justifications de l'intérêt manifesté par les autorités togolaises à ratifier l'Accord international sur le cacao, adopté à Genève, en Suisse, le 25 juin 2010. Officiellement, on admet qu'une coopération internationale étroite sur les questions ayant trait au cacao et qu'un dialogue permanent entre tous les acteurs de la chaîne de valeur du cacao peuvent contribuer au développement durable de l'économie cacaoyère mondiale.

Genève est le septième accord du genre, après ceux de 1972, 1975, 1980, 1986, 1993 et de 2001. Il vient fournir un cadre approprié pour la discussion de toutes les questions relatives au cacao entre les gouvernements, et avec le secteur privé. Il est attendu qu'il contribue au renforcement de l'économie cacaoyère nationale des pays

Membres, par l'élaboration, le développement et l'évaluation de projets appropriés à soumettre aux institutions compétentes en vue de leur financement et de leur mise en œuvre, et la recherche de fonds pour les projets bénéficiant aux Membres et à l'économie cacaoyère mondiale. Mais surtout, l'Accord de Genève vise à obtenir des prix justes générant des recettes équitables pour les producteurs et les consommateurs au sein de la chaîne de valeur du cacao, et contribuer à un développement équilibré de l'économie cacaoyère mondiale, dans l'intérêt de tous les Membres. Et à promouvoir la transparence de l'économie cacaoyère mondiale, et en particulier du négoce de cacao, par la collecte, l'analyse et la diffusion de statistiques pertinentes et la réalisation d'études appropriées, ainsi que promouvoir l'élimination des obstacles au commerce.

Par ailleurs, l'Accord international de Genève vise à promouvoir et encourager la consommation de chocolat et de produits à base de cacao, afin d'accroître la demande de cacao, notamment en promouvant les vertus du cacao, y compris les effets bénéfiques pour la santé, en coopération étroite avec le secteur privé. Cela va de soi qu'il faille promouvoir la qualité du cacao et à développer des procédures de

sécurité alimentaire appropriées dans le secteur cacao. Avec pour finalité d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies permettant de renforcer la capacité des communautés locales et des petits producteurs à bénéficier de la production de cacao, et contribuer ainsi à la réduction de la pauvreté.

L'Accord de Genève, s'il est ratifié, estime-t-on officiellement, permettra au Togo de répondre aux préoccupations de la relance de la filière cacao en vue de promouvoir la croissance de l'économie nationale d'une manière général et, particulièrement, de l'économie cacaoyère durable, notamment à travers le recueil d'informations techniques et économiques pertinentes, le transfert de technologie et le financement de projets... Le pays figure dans les dix premiers producteurs mondiaux. La mise en œuvre dudit accord est assurée par l'Organisation internationale du cacao créée par l'Accord international de Londres de 1972. Celle-ci exerce ses fonctions par l'intermédiaire du Conseil international du cacao, qui est l'autorité suprême de l'Organisation.

Chaque partie contractante est membre de l'Organisation, à savoir les membres exportateurs et les membres importateurs. Deux parties contractantes ou plus peuvent, par

une notification appropriée au Conseil et au dépositaire, qui prendra effet à la date précisée par les parties contractantes concernées et aux conditions convenues par le Conseil, déclarer qu'elles participent à l'Organisation en tant que groupe membre. Lors de la première session (une session ordinaire par semestre) du Conseil après l'entrée en vigueur de l'Accord, le directeur exécutif de l'Organisation soumet un plan stratégique quinquennal à l'examen et à l'approbation du conseil. Un an avant l'expiration du plan stratégique quinquennal, le directeur exécutif présente un nouveau projet de plan stratégique quinquennal au conseil.

En vue de faciliter l'évaluation du

volume des stocks mondiaux de cacao afin d'assurer une plus grande transparence du marché, chaque membre fournit chaque année, au plus tard au mois de mai, au directeur exécutif les renseignements sur le niveau des stocks de cacao en fèves et des produits dérivés du cacao détenus dans son pays. Le directeur exécutif prend les mesures nécessaires pour s'assurer de la collaboration active du secteur privé à ces travaux, tout en garantissant la confidentialité commerciale des informations fournies.

Aux fins de l'Accord de Genève et en particulier à des fins de surveillance de l'évolution du marché du cacao, le directeur exécutif de

l'Organisation calcule et publie le prix indicateur ICCO du cacao en fèves. Ce prix est exprimé en dollars des Etats-Unis la tonne, en euros, en livres sterling la tonne et en droits de tirage spéciaux (DTS) la tonne. Le prix indicateur ICCO est la moyenne des cours du jour du cacao en fèves des trois mois actifs à terme les plus rapprochés sur le marché à terme des instruments financiers de Londres (NYSE Liffe) sur le marché de New York (ICE Futures US) à l'heure de clôture du marché de Londres. Mais le conseil peut décider d'employer toute autre méthode pour calculer le prix indicateur ICCO qu'il estime satisfaisante que celle qui est décrite tantôt.

La Banque mondiale en mission de suivi sur le terrain

Evaluation «assez positive» du début du Projet Education et Renforcement Institutionnel

(suite de la page 3)

(mathématiques et lecture), destinés aux écoles publiques et aux écoles d'initiatives locales (EDIL). La qualité de l'enseignement va ainsi être améliorée grâce à la fourniture de

1,5 million de manuels scolaires accompagnés de 50.000 guides du maître (pour la lecture et le calcul), la mise à disposition de subventions aux écoles pour un montant total de 2,5 milliards de francs Cfa sur les trois ans du projet et la construction

de trois Ecoles normales d'instituteurs (ENI). L'objectif assigné à ces ENI est de porter les capacités de formation initiale à un total de 1.800 nouveaux enseignants par an, ainsi que d'assurer le recyclage des enseignants en fonction.

FOOTBALL/ EQUIPE NATIONALE

Olufadé Adekamni raccroche

L'ancien de joueur de La Gantoise, Olufadé Adekamni (31 ans), a annoncé samedi sa retraite internationale. Sa dernière sélection en équipe nationale remonte au match contre le Malawi à Lomé en juillet dernier. Et depuis, l'attaquant togolais n'a plus été appelé. La faute à des blessures récurrentes qui l'obligent à définitivement raccrocher.

Gilles Vevey

" J'ai pris ma dose. En football, il faut savoir dire stop. J'ai eu beaucoup de blessures ces dernières années et quand tu as des signaux du corps, il faut savoir arrêter. En tant que joueur, c'est fini mais je suis toujours prêt à servir si on me fait appel pour m'occuper des jeunes ", a déclaré sur radio Sport FM l'attaquant togolais qui compte une cinquantaine de sélections et 19 buts avec l'Equipe nationale du Togo

Avec son mètre soixante-dix, Adekamni Olufadé est souvent considéré comme le complément idéal du grand Emmanuel Sheyi Adebayor au sein de l'attaque togolaise. Sa puissance et sa vitesse ont fait d'Olufadé l'une des figures de proue du Togo lors des Coupes d'Afrique des Nations 2002 et 2006.

Cet attaquant robuste qui peut également évoluer sur les ailes est un véritable globe trotter qui a joué dans pas moins de sept clubs.

En Belgique, il a évolué avec Lokeren (2000-2001), Sporting Charleroi (2003-2004), La Gantoise (2006-2010). En France, il a joué sous les couleurs de l'OCG Nice avec qui il a participé à la Ligue des Champions et inscrit un but décisif contre le Deportivo La Corogne.

Olufadé Adekamni a, par ailleurs évolué au Qatar dans le club Al Sailiya de 2005 à 2007.



Brèves

Le nouveau président de Semassi de Sokodé, ce n'est que l'ancien. Folly Bazi Katari a été réélu pour un mandat de quatre ans lors de l'assemblée générale électorale tenue samedi à Sokodé.

"Lorsque les gens vous font confiance, ce qui vous vient à l'esprit de faire en sorte de ne pas trahir cette confiance. Notre premier chantier sera d'avoir un siège. Ensuite, les gens veulent que nous ayons des résultats. Nous allons

travailler dans ce sens et remettre à plat nos textes dans les meilleurs délais ", a déclaré le président à l'issue de l'Assemblée générale présidée par le Gal Séyi Mémène.

Velud n'oublie pas le Togo

Sélectionneur des Éperviers du Togo au moment de la fusillade de Cabinda, le 8 janvier 2010, qui fit deux victimes dans les rangs de la sélection, Hubert Velud n'a pas

oublié le Togo. Le Technicien français pense y retourner un jour.

" Je suis en contacts réguliers avec mes anciens joueurs, notamment Obilale, notre gardien de but, qui a beaucoup souffert. Je suis heureux aussi que "Sheyi" Adebayor ait décidé de revenir en sélection après tout ce qu'il a vécu à Cabinda, où il a perdu son meilleur ami. Le Togo, j'y retournerais un jour, c'est obligé... ", a-t-il déclaré à Francefootball.fr.

Football/ Préparatifs

CAN 2012-Le Sénégal dans le flou

A moins d'un mois du coup d'envoi de la CAN, le Sénégal est en plein flou. Arrivé à terme la semaine passée, le contrat du sélectionneur Amara Traoré n'a toujours pas été renouvelé, et le torchon brûle entre la Fédération sénégalaise de football (FSF) et le ministère des Sports. L'instance dirigeante attend du gouvernement des mesures concrètes pour la préparation en vue d'une bonne participation à la CAN 2012, a annoncé jeudi son président, Me Augustin Senghor (photo). " Nous allons surseoir à tout échange épistolaire ou verbal sur la CAN et le contrat d'Amara Traoré jusqu'à nouvel ordre ", a déclaré Me Augustin Senghor lors d'une conférence de presse. Evoquant le " seuil de tolérance " atteint par la FSF dans ses relations avec la tutelle, le Comité d'urgence de l'instance " a donné instructions au directeur technique national et à l'entraîneur national de surseoir à la publication de la liste des sélectionnés ", prévue mardi prochain. Me Senghor a parallèlement informé que la FSF a décidé de renvoyer les 100 millions de FCFA que le ministère des Sports a décidé de mettre à sa disposition pour la préparation de la CAN 2012 et la prise des dépenses effectuées lors du Championnat d'Afrique des nations des moins de 23 ans.

Jugeant cette somme " en deçà des prévisions pour la prise en charge de la préparation des Lions qui doivent jouer deux matchs amicaux à Dakar pendant la même période ", le président de la FSF a tapé du poing sur la table, menaçant de ne pas envoyer l'équipe nationale à la CAN " si des réponses concrètes ne sont pas apportées dans les plus brefs délais aux préoccupations de l'heure ". Appelé à réagir, le ministre des Sports, Abdoulaye Makhtar Diop, a tenté de calmer le différend. " Ces 100 millions sont une avance mise à la disposition de la FSF ", a indiqué le représentant du gouvernement, précisant que le reliquat serait versé avant la fin décembre. En attendant, la FSF a décrété le silence radio quant aux affaires des Lions de la Teranga et au contrat de leur sélectionneur. Une manière de (re)mettre la balle dans le camp du ministre des Sports.

Tennis/ Une saison ATP dominée par Djokovic

Novak Djokovic a été le grand dominateur de la saison 2011, qui s'est terminée dimanche à Londres par la victoire de Roger Federer au Masters. Les principaux enseignements de l'année.

Le Serbe a vécu une des saisons les plus fructueuses de l'histoire. Il a décroché dix titres, dont trois du Grand Chelem (Australie, Wimbledon, US Open) et conquis la première place mondiale pour la première fois de sa carrière en juillet. Sa saison avait commencé par une série de 41 victoires, soit une de moins seulement que le record de John McEnroe en 1984. Epuisé, il a fini l'année en roue libre, ne gagnant plus aucun tournoi après l'US Open.

Produits chinois

Un commerce rapide et rentable

Etonam Sossou

Critiqués pour leur piètre qualité, les produits chinois sont cependant très appréciés pour leurs petits prix. S'écoulant rapidement, ils font travailler et font vivre des milliers de petits revendeurs.

En Afrique, ils sont principalement dans le secteur minier, où ils ont gagné de vastes marchés d'exploitation des minerais. Mais dans leur suite arrivent de nombreux commerçants qui inondent le marché local d'innombrables produits made in China : électroménagers, vêtements, cosmétiques, vivres et diverses marchandises. Un marché très porteur dans lequel se sont aussi lancés de nombreux togolais, qui vont s'approvisionner directement dans des villes chinoises comme Guangzhou. Des produits que beaucoup présentent comme étant de piètre qualité, mais que les clients s'arrachent. «Mieux vaut ça que rien !», s'exclame Eric K., brandissant un petit téléphone acheté 20 000FCFA.

Pour cet ancien forgeron devenu cambiste de rue à Dékon, peu importe la qualité, «l'essentiel est de communiquer.» Avec un petit capital de 300 000 qu'il fait tourner pour gagner sa vie, «je ne peux pas me taper le luxe de

payer un téléphone à 150 000», lance-t-il. Une attitude qu'adopte la majorité de la population, dont le pouvoir d'achat souvent dérisoire, ne permet pas de faire le meilleur choix. «Autant acheter une télé 21 pouces de marque chinoise à 100 000 qu'un modèle européen de même type à 250 000», explique Jean Jules T., un père de famille qui ne supporte pas voir ses enfants aller regarder la télé chez des voisins.

Un marché rapide

La clientèle est donc nombreuse parmi les gagne-petit pour ces produits fabriqués en Chine. Leur arrivée massive sur le marché togolais a favorisé l'explosion du petit commerce. Partout, des revendeurs surtout jeunes, affluent chez des grossistes pour acheter cette marchandise qui leur permet de gagner tant bien que mal leur vie. Ainsi des étals et kiosques se multiplient grâce à cette activité. «Les intérêts sont maigres mais le marché est rapide», explique Géraud, qui revend de la sardine en boîte.

Comme les produits s'écoulent vite, ils attirent des milliers de sans-emploi. Au Grand marché de Lomé déjà tôt le matin, les clients affluent devant les magasins. Ils viennent même des contrées lointaines du Togo et passent de longues heures à attendre d'être servis par les grossistes. Les caissiers sont

débordés ce qui n'entame guère leur patience. Ils savent qu'ils ont intérêt à attendre la livraison de leurs marchandises dans l'ordre. A leurs yeux le débat sur la qualité des produits chinois ne prime pas. Mais quand il a lieu, on se rend vite compte que les gens ne sont pas prêts à y renoncer. Comme Alice, une commerçante qui justifie son penchant à leur égard. De toute façon, «plusieurs marques européennes vendent leurs licences. D'autres sont piratées. Les produits qui arrivent au Togo portent parfois ces marques sans être absolument d'origine européenne. Je m'en méfie», dit-elle.

«Ils réussissent en esthétique»

Mais la fragilité des produits est généralement reconnue. Gloria, se plaint d'avoir acheté un fer à repasser électrique qui «a pété au premier branchement sur une prise.» Dans les ateliers, les réparateurs des appareils électroménagers ne s'en sortent que difficilement en cas de panne. «Ils sont faits de petits matériels connectés les uns sur les autres, qu'il n'est pas facile de remettre en place après panne», explique Ken. Fragiles ou irréparables, Liliane en est plutôt séduite : «Les Chinois fabriquent des belles histoires. Ils réussissent en esthétique.»

Extension et renforcement du réseau électrique

Disparition des «toiles d'araignées» dans 12 mois

D'ici fin 2012, certains quartiers périphériques de Lomé n'auront plus à connaître les branchements anarchiques communément appelés «toiles d'araignées» ou encore les branchements de «Réseau à droit de suite» ainsi que les chutes de tension. Ces phénomènes aux conséquences énormes pour les clients de la Compagnie d'Energie Electrique du Togo (CEET), seront corrigés grâce à un projet (14 milliards) financé à hauteur de 10 milliards par la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), lancé le 23 décembre 2011 à dans le canton de Sagbado. Pour le ministre des Mines et de l'Energie, Dammipi Noupokou et le Directeur Général de la CEET, M. Waklatsi Mawuli, le présent projet vient renforcer et étendre le réseau déjà existant afin d'améliorer la qualité du service rendu aux clients.

Ce projet prévoit essentiellement la construction de 34km de réseau Moyenne Tension aérien et souterrain en 20kv, de 45 postes



Photo: L'Union

de transformation Moyen Tension et Basse Tension du type cabine et en haut de poteaux 50kVA ou 160kVA et 400kVA et de 378km de réseau aérien Basse Tension en câble pré-assemblé.

Par ce même projet, la CEET procédera également à la réhabilitation des postes de répartition de Kara et de Sokodé en remplacement des équipements électriques, de protection, de contrôle/commandes ainsi que la remise à neuf du génie civil desdits postes.

Le projet couvre aussi

l'aménagement de la centrale de secours de Dapaong par l'installation de deux groupes électrogènes de puissance 1000kw chacun, capables de secourir ladite ville et d'autres localités voisines en cas d'interruption de la fourniture d'énergie électrique sur le réseau interconnecté de la CEB.

Les résultats attendus, sont une augmentation du taux d'accès global à l'électricité du pays. Et, la CEET envisage sur une durée de cinq ans après la fin du projet, enregistrer 40.000 nouveaux clients.

Vendre ou acheter à crédit

Une très mauvaise affaire

Ces dernières années, les togolais, ont pris l'habitude de vendre ou d'acheter presque tout à crédit. Certains s'endettent au-delà de leurs revenus et ne peuvent pas rembourser les commerçants qui se ruinent à leur tour.

Vendredi 23 décembre, c'est le jour de la paie dans une institution financière de la place. L'ambiance est animée. Les hommes et femmes rassemblés devant les guichets dont on entend les éclats des voix à plus de 100 m, ne sont cependant pas tous des agents ou fonctionnaires venus percevoir leurs salaires. Parmi eux des vendeuses et commerçants de la place qui tentent de recouvrer les crédits accordés pour acheter pantalons, ceintures, chemises, sous-vêtements, vestes, chaussures et autres biens. «Mon argent a trop duré et cette fois-ci je n'accepte plus un seul prétexte pour retarder le paiement», hurle en colère K. Jeanne. Non loin de là, un autre commerçant crie aussi son ras-le-bol : «Je suis venu réclamer mon argent et rien d'autre. J'ai patienté quatre mois durant, c'est trop. Autrement je vois votre chef pour un retrait à la source...», menace-t-il.

Cercle vicieux

Depuis trois ans, la situation ne

fait qu'empirer. Ces ventes à crédit sont devenues un cauchemar pour tous : pour le vendeur impayé qui n'a pas les moyens de renouveler son stock, pour l'acheteur qui s'est endetté au-delà de ses moyens et paye plus cher les biens. «Comment voulez-vous que je paye une dette de 10 000 FCFA pour un pantalon et une ceinture alors que mon salaire ne dépasse même pas 30 000 FC», se plaint A. Brice, la mine défaite. «Le crédit pour des marchandises pas chères n'avance ni le créancier, ni le débiteur. On s'enferme dans un circuit dont il est difficile de sortir», explique Dieudonné, comptable.

Le peu d'argent remboursé au vendeur en plusieurs tranches, dans le délai ou non, est vite englouti dans des dépenses quotidiennes en transport, restauration, soins médicaux et autres. «Personne n'arrive à reconstituer les fonds de départ, quel que soit le prix exigé, si l'on vend sans demander l'argent tout de suite», fait observer le comptable. «Pour moi la dette se paye petit à petit. L'essentiel est d'avancer quelque chose, c'est signe de bonne foi. Je ne puis opérer des miracles pour trouver des sous...», se défend un autre débiteur acculé. La commerçante

qui se rend compte tard que vendre à crédit la ruine aussi, se plaint : «Je ne vis que de ça. Le non paiement de cet argent est un mauvais service que vous me rendez puisque je ne sais pas renouveler mon stock. Vous ne m'aidez pas en agissant ainsi.» Ces crédits pour de petits achats entraînent tout le monde dans des spirales ruineuses et ne se justifient pas toujours. Les vendeurs pensent avoir plus de chances de vendre s'ils le font à crédit, les acheteurs estiment avoir ainsi accès à des biens hors de leur portée. Personne ne pense à l'avenir et tout le monde y perd. Clément, cinquante ans révolus, désapprouve : «Le fait de vivre des dettes discrédite les gens et souvent, si l'on n'y prend garde, dans la plupart des cas ça se dénoue mal. On se fait une triste renommée...».

Selon le vieux comptable, il vaudrait mieux que chaque marchand ait une boutique avec une adresse physique connue. Ceci aiderait les uns et les autres à procéder à des tractations raisonnables, sans exagération des prix. Le crédit serait réservé à des objets très coûteux tels les voitures, les maisons, les fermes ou entreprises, qui exigent aussi d'épargner à l'avance.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°156
DE LOTO KADOO DU 16 Décembre 2011

Ce vendredi 23 Décembre 2011, nous assistons au tirage N°157 de LOTO KADOO.

c'est une véritable pluie de gros lots qui s'est abattue sur les parieurs de la LONATO lors du tirage 156 de Loto Kadoo de vendredi dernier! En effet, trente gros lots d'un montant total de 23.325.000F CFA ont été gagnés sur toute l'étendue du territoire.

À l'intérieur du pays, ce sont les villes de KARA, ATAKPAMÉ, BADOU, NOTSÉ et KAPLIMÉ qui se sont démarquées par les gros lots qui y ont été gagnés.

Ainsi, le point de vente 1003 basé à KARA et les opérateurs 2131 et 2154 basés à BADOU ont enregistré chacun un lot de 500.000F CFA.

A NOTSE et à KAPLIME, ce sont des lots de 750.000F CFA qui ont été recensés respectivement auprès des opérateurs 2213 et 7204.

ATAKPAME, se démarque par le lot le plus gros gagné à l'intérieur du pays. Il s'agit d'un lot de 1.375.000F CFA remporté sur le point de vente 2023.

LOME est la ville qui a enregistré le plus grand nombre de gros lots gagnés lors du tirage de vendredi dernier. Ainsi, sept lots de 500.000F CFA ont été dénombrés sur les points de vente 3112, 5022, 5210, 5982, 7600, 7921 et 8055. Sept lots de 750.000F CFA ont également été gagnés auprès des opérateurs 3730, 6413, 6606, 7500, 7003, 7228 et 8001.

Deux gros lots de 1.000.000F CFA et un de 1.200.000F CFA ont été enregistrés respectivement sur les points de vente 6203, 6533 et 7825. Les opérateurs 3754, 6441 et 7676 ont quant à eux fait le bonheur de trois parieurs qui remportent chacun un gros lot de 1.250.000F CFA.

Les points de vente 6737 et 3024 ne sont pas en reste avec deux gros lots de 1.500.000F CFA et de 1.750.000F CFA gagnés par deux heureux parieurs.

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales

AVEC LOTO KADOO TOUS LES VENDREDIS, UNE AUTRE FAÇON
DE DEVENIR RICHE ! BONNE CHANCE A VOUS TOUS !

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°157 de Loto Kadoo du Vendredi 23 Décembre 2011

Numéro de base

25

73

40

71

03

LOTTO DIAMANT

Résultats du tirage N° 567 de Lotto Diamant du lundi 26 Décembre 2011

Numéro de base

**

**

**

**

**